



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaique communal de Frenelle-La-Grande

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Raison sociale

JP Energie Environnement

N° SIRET

41094394800092

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BON

Prénom(s)

Theo

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet agrivoltaïque porte sur la parcelle ZC03. Il est à l'initiative du maire de Frenelle-La-Grande qui souhaite valoriser un terrain communal inexploité en faisant bénéficier le terrain à un jeune exploitant ovin installé récemment sur la commune. Le terrain n'est pas déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans. Le projet prévoit l'installation de 999KWc de panneaux photovoltaïques, disposés sur des structures fixes mono-pieux espacées de 9m. Le projet prévoit l'installation d'un poste de livraison et de transformation mixte, d'une plateforme d'entrée, et d'une clôture périphérique. Aucun travaux de démolition n'est prévu. Une réhabilitation du chemin communal d'accès sera nécessaire et pris en charge dans le cadre du projet. Les haies périphériques et les boisements seront conservées.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'apporter un soutien au jeune exploitant ovin qui a récemment repris une ferme sur la commune. En ajoutant ce terrain d'environ 2ha à son exploitation, il pourra utiliser la zone en pâturage, bénéficier de fourrage supplémentaire et valoriser un terrain communal inexploité. Les panneaux photovoltaïques, en servant d'abri, amélioreront le bien-être des animaux. Le projet permettra également la production d'électricité verte et locale injectée dans le réseau. L'équivalent de la consommation électrique de 530 personnes sera injectée sur le réseau grâce à ce projet communal. Par ailleurs, ce projet permet un revenu durable à la commune sur 35 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront encadrés par des équipes spécialisées qui veilleront au bon déroulement du chantier et au respect du calendrier (intervention hors périodes écologiques et durées). La construction de cette centrale photovoltaïque est estimée à 5 mois. Dans un premier temps, une étude de sols géotechnique sera menée sur le site afin de dimensionner les fondations. Par retour d'expérience, sur ce type de site nous préconisons des fondations de type pieux battus. L'écartement des tables sera d'environ 9m (les panneaux seront également disjointes entre eux). Les étapes de réalisation des travaux sont les suivantes : 1) pose de la clôture périphérique et du portail. 2) Renforcement du chemin d'accès, de la piste de circulation et de la plateforme du poste électrique 3) Mise en place des fondations (pieux-battus) 4) Déploiement des structures et des panneaux photovoltaïques 5) Réalisation des tranchées (entre onduleurs et le poste) et pose des onduleurs 6) Livraison du poste et raccordement 7) Tests, finalisation du chantier, mise en service Un périmètre de sécurité sera établi pour signaler les zones à éviter (haies, boisements)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation d'une durée de 35 ans, les interventions sur le site sont strictement limitées à la maintenance légère du parc. Cela consiste à une ou deux interventions par an afin de contrôler le bon fonctionnement du local technique et l'état général du site, vérifier les dispositifs photovoltaïques et les changer en cas de panne, nettoyer les panneaux si nécessaire. La fréquentation du site en phase d'exploitation est très faible. À l'issue de l'exploitation prévue, l'ensemble des constructions, installations et équipements seront démantelés et suivront une filière agréée pour leur recyclage. Les terrains seront alors remis en état. Il est important de souligner le caractère réversible de cet aménagement : l'installation photovoltaïque est entièrement démontable, les matériaux seront recyclés, et le site pourra retrouver sa vocation initiale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procédure de déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface cloturee puissance de la centrale production annuelle attendue nombre de panneaux surface impermeabilisee espacement entre les tables hauteur du point bas	(1,9, ha) (999, KWc) (1180, MWh/an) (1500, panneaux) (200, m²) (9, m) (1.5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le calvaire de la commune classe monument historique se situe a 650m a vol d'oiseau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La cartographie identifie une zone humide probable sur le terrain cependant les releves pedologiques et l'analyse de la flore effectues par le bureau d'etude Calidris concluent a l'absence de zone humide sur la zone (cf. Annexe volontaire).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le chantier sera consommateur d'eau pour différentes activités : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prélèvement ne sera opéré au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyés naturellement par les eaux de pluie. Si besoin était, les modules seraient lavés par brosse mécanique avec de l'eau pure.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drain ne sera mis en place. Aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraine ne sera opéré. La présence des panneaux n'est pas de nature à engendrer une quelconque pollution (support sans graissage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'exploitation de la centrale ne necessitera aucun raccordement aux reseau d'eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une distance de 5m est prevue entre les arbres au nord et la cloture puis une distance de 10m avant les premiers panneaux. Tous les arbres et les haies seront conserves
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est une prairie, zone non artificialisee. Le dimensionnement retenu pour la centrale n'engendre pas, selon la reglementation en vigueur, de consommation d'ENAF
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase exploitation, une maintenance occasionnelle de la centrale sera effectuée (véhicule léger, maintenance occasionnelle). En phase chantier, des déplacements de poids lourds, d'engins et de véhicules de personnel seront effectués. Les trafics seront repartis durant la journée, aux heures d'ouverture du chantier (7h-18h)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase de travaux (bruits du chantier et véhicules). Seul l'onduleur ou le transformateur via leur système de refroidissement émettent un niveau sonore audible uniquement à proximité directe et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, des déplacements de poids lourds et d'engins seront effectués, engendrant de fait quelques vibrations très ponctuelles
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage ne sera mis en place durant la phase exploitation de la centrale. Un éclairage ponctuel est à prévoir en cas d'extrême nécessité durant la phase chantier
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Hormis les émissions générées par les véhicules motorisés en particulier durant la phase chantier (véhicules légers, engins et poids lourds), aucun rejet dans l'air n'est attendu. La maintenance (véhicule léger) en phase exploitation ne sera qu'occasionnelle
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau recueillie sur les panneaux s'écoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Les modules ne seront pas jointes les uns aux autres (l'eau pourra s'écouler entre eux et il y aura peu d'accélération de l'eau de pluie). Le coefficient de ruissellement du terrain restera inchangé
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne trouble pas le paysage car la zone est masquée par des haies déjà denses et bien en place qui seront préservées. Une étude paysagère a été menée certains extraits ont été intégrés dans l'annexe volontaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet agrivoltaïque apportera une nouvelle exploitation agricole sur ce site jusqu'à présent loué à des particuliers pour de la fauche ou le pâturage d'un cheval. Le pâturage d'ovin et l'installation sur ce site d'une exploitation agricole par un exploitant reconnu est donc une modification de l'activité du site. Par ailleurs, le site accueillera une activité de production d'électricité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un autre projet agrivoltaïque est mené à l'est du village et a fait l'objet d'une dérogation d'étude d'impact. Pour autant, l'autre projet portant sur une exploitation porcine. Les deux projets sont éloignés (1 km) et relativement masqués, il n'y a pas de cumul d'impact

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Des inventaires ecologiques ont été réalisés à chaque saison. La carte de synthèse de ces études est disponible en annexe volontaire. Un diagnostic zone humide a également conclu à l'absence de zone humide sur le site d'étude

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux : Adaptation du projet afin d'éviter l'ensemble des zones de sensibilité écologique recensées. Mise en place de balisages preventifs en phase chantier. Supervision des travaux par un responsable chantier, mise en œuvre d'un plan de circulation sur le site et son accès, mise en œuvre d'une charte "chantier propre", délimitation de la base vie, système d'assainissement autonome, containers de tri des déchets, installation d'une clôture en maille souple et d'un portail privatif d'accès à double vantaux, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitée à l'approche du chantier et sur zone, engins en bon état de fonctionnement, kits anti-pollution à disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, absence d'éclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h). Phase exploitation : Maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvrés, aucune utilisation de produit phytosanitaire, suivi des paramètres de la centrale, présence d'extincteurs adaptés au risque à proximité des onduleurs,.. Des éléments complémentaires sont disponibles dans l'annexe volontaire - description du projet de centrale photovoltaïque

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est contenu (moins de 2ha) et raisonnable nous pensons qu'il ne necessite pas d'etudes complementaires. Des inventaires ont ete realises a chaque saison. Au regard des resultats nous avons choisi de contenir l'implantation a distance raisonnable du Ruisseau des Pierres et des Boisement et de limiter le projet a 999KWc. Le dimensionnement du projet permet une double activite : energetique et agricole. Les pieux battus et l'inter-rang de 9m permettent de limiter l'impact sur les sols. Les haies seront preservees. Ce projet, conformement a la loi APER de mars 2023, permet d'accroitre la part des energies renouvelables et en particulier du photovoltaïque dans le mix energetique francais et territorial. Ce projet a ete pense dans le respect de la biodiversite du site, et apporte une plus-value agricole, economique et energetique

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **BON**

Prénom

Qualité du signataire responsable developpement solaire zone Nord-Es

À Paris

Fait le 12-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)